

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 22 FEVRIER 2024 .....	1
3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024 .....	1

Madame Céline CASSAGNES, Présidente, ouvre la séance à 17 heures 15 et procède à l'appel :

**Présents :** Céline CASSAGNES, Jean-Pierre SEISSON, Yvan GINOUX, Marie-Laurence ANZALONE

**Absent excusé :** //

**Absent :** //

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Laurence ANZALONE est élue à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 3. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Madame la Présidente expose :

Il convient d'établir la décision modificative n° 1 suivante pour intégrer les amortissements de l'année dans le budget 2024 :

. Section Fonctionnement - dépenses

    Chapitre 011 – Charges à caractère général

        compte 60622 Fournitures non stockées : -200€

    Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

        compte 6811 Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles  
        et corporelles : 200€

. Section Investissement – dépenses :

    Chapitre 21 Immobilisations corporelles

        compte 21351 Installations générales : 200€

. Section Investissement – recettes :

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

compte 28158 Amortissements autres installations, matériel et outillages  
techniques : 200€

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil syndical décide :

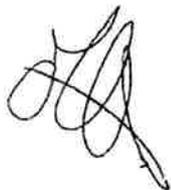
**ARTICLE UNIQUE.** D'approuver la décision modificative numéro 1 du budget 2024.

**Vote :** POUR unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 25.

La secrétaire de séance,  
Marie-Laurence ANZALONE



La Présidente,  
Céline CASSAGNES

**SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU ROUGADOU**

